



**DECISION n° 1
du Collège des Commissaires sportifs**

Suite à la sortie de route du concurrent n° 17 dans l'ES1, le collège des commissaires sportifs décide d'attribuer les temps forfaitaires aux concurrents bloqués :

n° 19	7'01"1
n° 21	7'08"0
n° 22	7'02"9
n° 24	7'33"6
n° 25	6'27"9
n° 26	6'47"7
n° 28	6'01"9

Les temps ci dessus sont susceptible d'être réajusté.

Affiché à Cherveux, le 21 août 2022 à 10 h30

Le Président du Collège
Dominique JOUBERT
14860/1106

Membre du Collège
Catherine CONDEMINÉ
56617/1018

Membre du collège
Gilles CHABERNAUD
13554/1101